

Projet Rentrée Scolaire 2018 Accompagnement Aux Leçons



Commune de Cossé-le-Vivien



Sommaire

Introduction

Diagnostic

Solutions

Conclusion

Annexe résultat enquête fév. 2018

Introduction

A travers la mise en œuvre du PEDT et de ses valeurs la municipalité s'engage et encourage les acteurs éducatifs à organiser un accompagnement aux leçons.

ACCESSIBILITE : Il est important de permettre à chacun l'égalité des chances en favorisant l'accès à l'éducation et au savoir.

SOLIDARITE : Valeur d'entraide et de soutien ; le vivre ensemble.

Les partenaires éducatifs de la commune souhaitent pour l'enfant une continuité dans sa journée d'écolier et de loisirs, tout en respectant l'enfant dans son rythme et ses besoins.

Diagnostic de l'accompagnement aux leçons existant.

Sur l'accueil périscolaire de l'école élémentaire Jean Jaurès, une aide aux leçons a été mise en place, dès le début par l'agent responsable de cet accueil, à la demande de parents qui souhaitaient que les leçons de leurs enfants soient faites pendant leur temps de « garderie ».

Jusqu'à la mise en place à la rentrée 2017 d'un accueil périscolaire déclaré DDCSPP, Nathalie Renoux assurait seule cet accompagnement qui était acquis par les parents sans être formalisé.

Grâce à une enquête menée auprès des parents, il a été noté qu'ils étaient dans l'ensemble satisfaits de l'aide apportée à leurs enfants. Ils remarquent cependant un manque d'espace et que c'est « bruyant ».

Effectivement à ce jour, l'accompagnement peut être vite bruyant, entre les CP et CE1 qui essaient de faire leurs lectures, les plus grands qui écrivent leurs mots ou récitent leurs poésies et ceux qui n'ont pas de leçons à faire. La cohabitation est parfois difficile malgré l'accès à la salle informatique pour les CM2 en autonomie.

A noter que les enseignants n'ont aucun retour négatif sur l'accompagnement aux leçons apporté sur les temps d'accueil.

Solutions

Depuis septembre 2017, la mise en place d'un accueil périscolaire déclaré à la DDCSPP, nous oblige à respecter un taux d'encadrement, soit un(e) animateur(trice) pour 18 enfants pour les plus de 6 ans.

Elles sont donc 3 animatrices à assurer l'accueil sur l'école élémentaire jusqu'à 17h30, puis 2 jusqu'à 18h00.

Ce taux d'encadrement nous permet de pouvoir mettre en place un accompagnement aux leçons plus adapté et ainsi de le formaliser auprès des familles.

Une animatrice peut être détachée pour accompagner les CP-CE 1 dans une salle à part (salle de bibliothèque ou d'art plastique par exemple). Ils seront ainsi plus au calme pour faire leur lecture.

Une deuxième animatrice peut prendre en charge les enfants CE2-CM1 avec leurs mots et/ou récitation de poésie.

La troisième animatrice proposera des jeux ou autres activités aux enfants qui n'auront pas de leçons.

Afin que cet accompagnement puisse fonctionner correctement, il est important de travailler en partenariat et en toute confiance avec l'équipe enseignante de l'école élémentaire. Par exemple, pouvoir avoir sur l'accueil des « fiches » des méthodes de travail de chaque enseignante.

L'accueil périscolaire est avant tout par définition un accueil de loisirs, il est donc important qu'il n'apparait pas au regard des enfants comme un lieu où ils font juste leurs leçons. L'objectif de cet accueil périscolaire est aussi de pouvoir proposer des activités diverses, simples, et ludiques afin de respecter le rythme et les besoins des enfants.

C'est pourquoi cet accompagnement aux leçons sera mis en place à des jours précis sur un temps défini, soit les :

Lundis et jeudis de 17h00 à 17h30.

Les mardis et vendredis seront consacrés à des activités ou tout simplement à des temps de jeux, de lecture mises en place par les animatrices.

Conclusion

Cette mise en place de l'accompagnement aux leçons aura besoin d'être évalué (avant les vacances de Noël par exemple), afin de pouvoir noter les points négatifs et positifs, de prendre le temps d'avoir un retour des familles, des enseignantes et des animatrices.

Il est important de mettre en place cette évaluation intermédiaire afin que l'accompagnement aux leçons soit au mieux de ce que l'on peut proposer, car diverses questions d'organisation restent pour le moment sans réponses :

- Il faut une animatrice qui soit disponible pour les enfants et effectuer le pointage tablette des départs

- Comment pointer les enfants qui ne sont pas avec l'animatrice qui a en charge le pointage ? - Quelles salles seront disponibles à la rentrée ?

- Les élèves de CM2 et/ou CM1 volontaires pourront-ils apporter leurs aides aux CP, si oui sous quels critères, de quelles façons ?...

Les acteurs invités à faire partis de ce projet et des évaluations :

- les élus des affaires scolaires,
- directeur(trice) de l'école élémentaire,
- la responsable du service enfance,
- l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire élémentaire.
- les représentants des parents d'élèves de l'école primaire Jean Jaurès.